

DECISION
du Comité de Ministres de l'Union économique Benelux
portant nomination d'un greffier
de la Cour de Justice Benelux

M (84) 5

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1 et 2, du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965,

Vu la Décision du Comité de Ministres de ce jour accordant démission de ses fonctions à un greffier de la Cour de Justice Benelux, M (84) 4,

Sur proposition du Secrétaire général de l'Union économique Benelux, faite en accord avec le Président, le Chef du Parquet et le Greffier en chef de la Cour,

A pris la décision suivante :

Article 1er

Monsieur Claudy DEJONGE, de nationalité belge, traducteur-réviseur principal au Secrétariat général de l'Union économique Benelux est nommé greffier de la Cour de Justice Benelux.

Article 2

La présente Décision entre en vigueur le jour de sa signature.

FAIT à Bruxelles, le 22 mai 1984.

Le Président du Comité de Ministres,

H. van den BROEK